

1. Introduction

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est mise à disposition au moment du vote du budget primitif en début d'année afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux et les options fixés par le conseil municipal en matière budgétaire.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année civile 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties :

- Une section de fonctionnement.
- Une section d'investissement.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses dégagé par la section de fonctionnement est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt.

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Depuis de nombreuses années, la Commune de Manteyer dispose de 2 budgets :

- Budget Principal (géré jusqu'à fin 2022 en format M14 et qui a basculé début 2023, dans la nouvelle nomenclature comptable M57)
- Budget annexe « eau et assainissement » répondant au petit nom M49 et qui regroupe toutes les opérations comptables portant sur les deux réseaux d'eaux (potable et usées)

Les comptes administratifs 2023 ainsi que les budgets et taux 2024 ont été votés le 9/4/2024 en Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat en mairie de Manteyer aux heures d'ouverture du bureau.

Cette note est disponible sur le [site internet de la commune](#).

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous rapprocher de M. le Maire ou un de ses adjoints.

2. Evènements marquants de l'exercice 2023

Il convient de s'adapter à un contexte général qui reste volatil et morose :

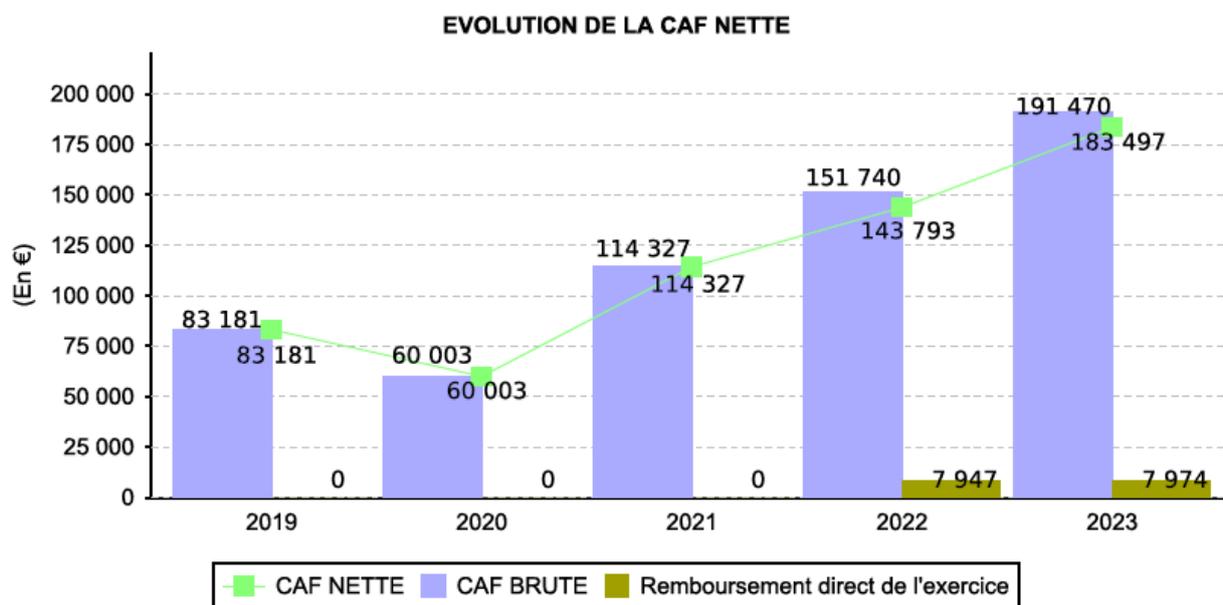
- Sur le plan international, une nouvelle guerre s'est ouverte au Proche Orient avec tous les drames et souffrances terribles et inutiles subis par les populations. Et le conflit lié à l'agression de l'Ukraine par la Russie n'est pas en voie de résolution.
- Au niveau national, notre territoire n'est heureusement pas le théâtre d'opérations de guerre mais néanmoins des pressions significatives s'exercent sur la vie quotidienne des Français.es sous la forme de la hausse des prix des produits et services qui vient affecter le pouvoir d'achat de chacun. Ce sont aussi les effets du dérèglement climatique que l'on est obligé de constater et qui peuvent parfois nous impacter durement. Et aussi, force est de constater que la politique depuis la capitale est réduite à un exercice pitoyable de pure communication qui bafoue l'esprit de notre constitution et relègue la voix du peuple à un rôle de spectateur...

Face à cela, soyons lucide, restons optimiste et solidaire, et agissons chacun à notre niveau.

Les faits marquants des affaires de notre Commune en 2023 sont :

- Remplacement sur le poste de secrétaire de Mairie suite au départ à la retraite de Sylvie et arrivée de Patrick qui désormais vous accueille en Mairie et gère toutes les tâches administratives des affaires de la Commune.
- Investissement dans une épareuse à atteler sur le tracteur communal pour un usage de broyage en bord de chemins ruraux et communaux ainsi qu'aux abords des bâtiments communaux.
- Fourniture et mise en service d'un défibrillateur sur la place de la Mairie.
- Acquisition d'un terrain d'environ 6000 m² au quartier des Gallices en vue d'y implanter en particulier un hangar technique, nécessaire au stockage du matériel communal (et potentiellement utilisable aussi pour de l'entreposage de matériels pour les associations).
- Avant-projets pour des travaux d'améliorations de la qualité de l'eau potable distribuée et du rendement du réseau d'eau.
- Méane (rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux) : attribution d'une subvention de 96 K€ pour l'opération par le Département 05, début des réalisations (intervention sur la cheminée de l'ex-cure, remplacement d'huisseries avant les froids de l'hiver).
- Modernisation de l'éclairage public sur la Commune : Analyse des réponses à la consultation citoyenne, dépose des lampadaires aux emplacements qui ne nécessitent pas d'éclairage, remplacement des becs lumineux avec des dispositifs munis d'ampoules LED et pilotés par horloge astronomique sur les places, les arrêts de bus et les points singuliers. L'opération bénéficie du soutien de l'Etat (Fonds vert).
- Commission « chemins ruraux » : poursuite des réunions sur l'inventaire du patrimoine, mise en place d'une délégation de l'entretien courant sur les chemins ruraux à l'association « Tous en chemins ».
- Pas d'augmentation des taux communaux sur le foncier (bâti et non bâti) et sur la taxe d'habitation (résidences secondaires).
- Augmentation modérée des prix de l'eau afin d'avoir une trajectoire vers l'équilibre du budget annexe.
- Soutien fort au programme des festivités sur le territoire : balade du muguet, fête des voisins, fête de la musique, fête votive, cérémonie du 11 Novembre, arbre de Noël.

Concernant le budget principal voté en mars 2023, il a été très bien exécuté et démontre une excellente maîtrise des dépenses de fonctionnement, conduisant à renforcer la capacité d'autofinancement (CAF) de la commune .



Au chapitre des investissements du budget principal, notons l'opération exceptionnelle correspondant à l'achat du terrain des Gallices (cout d'acquisition de 205 K€), faite entièrement sur fonds propres.

Concernant le budget « eau et assainissement », il ressort que la section de fonctionnement de ce budget annexe finit l'exercice en léger négatif (3 K€ de déficit), ce qui s'explique par :

- La volonté de la Commune de ne plus subventionner le budget de l'eau à partir du budget principal.
- Des consommations d'eau en retrait par rapport à l'exercice précédent, induisant une recette un peu inférieure.
- Les obligations comptables des budgets annexes qui imposent des règles relatives à l'amortissement se déclinant par une opération d'ordre de près de 52 K€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Au niveau du stock de dettes, sans nouvel emprunt en 2023 contracté par la commune, il se présente ainsi :

Objet Dépense	Organisme	Montant (en K€)	Taux	Première annuité	Dernière annuité	Annuité (en K€)	Intérêts payés en 2023 (en K€)	Capital restant dû au 1/1/2024 (en K€)
Assainissement Clos Sagne/Les Allemands/Gallices (2009-2011)	Dexia	120	5,21%	Déc. 2009	Déc. 2028	7,9	2,1	40,4
	Dexia	280	3,72%	Sept. 2011	Sept. 2040	15,6	7,5	202,7
Assainissement Ceuse (2018)	Crédit Agricole	184	1,90%	Oct. 2018	Oct. 2037	11,1	2,7	135,9
Achat tracteur Kubota (2021)	La Banque Postale	40	0,33%	mars-22	Dec-2026	8,1	0,1	26,1
Travaux eaux potable (2022)	Crédit Agricole	30	2,98%	sept-23	sept-42	2,0	0,9	28,9
Total 5 lignes emprunt		654				44,7	13,3	433,9

Les subventions obtenues en 2023 sont les suivantes :

Opération concernée	Financeur	Montant (en K€)	Taux cofin.	Commentaire
Méane : rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux	Département	96,5	20%	S'ajoute à la subvention de l'Etat de 270 K€ et celle de la Région de 200 K€
Voirie	Département	10	50%	Chantier réalisé en 2023 (ayant permis de « consommer » les subventions voiries des 3 années 2021, 2022, 2023)
Eclairage public	Etat	5,8	30%	Dans le cadre d'un dossier Fonds Vert

Et quelques ratios permettant de comparer Manteyer à la moyenne 2022 des autres communes de la même strate – c'est-à-dire entre 500 et 2000 habitants (source : Etude Territoires et Finances parue en Novembre 2023 par AMF/Banque Postale) :

Nombre d'habitants (DGF *)		596	
Chiffres clés	Manteyer (2023)	Moyenne métropole (2022)	Observations
Epargne brute (en € par hab)	316 €	171 €	"Bas de laine" de la commune au-dessus de la moyenne ...
Dette par habitant (en €)	728 €	563 €	Profil d'endettement correct ; Les taux des emprunts anciens (2009 et 2011) pour l'assainissement pèsent sur le montant des intérêts; en cours de normalisation par le biais de la pondération avec les nouvelles lignes d'emprunt négociées.
Charges financières / encours dette	3,1 %	2,10%	
Taux d'endettement (en %) (encours dette/rec. Fonct.)	76 %	56,4%	
Capacité de désendettement (en années)	0,9	2,4	Une vigilance à avoir sur le budget de l'eau qui est fragile par rapport à la capacité d'investissement pour le futur.

(*) La population DGF est constituée de la somme des trois éléments suivants :

- La population INSEE de la Collectivité (465 habitants au 1/1/2023)
 - Le nombre de résidences secondaires sur le territoire de la Collectivité
 - Le nombre de places de caravanes présentes sur le territoire de la Collectivité
- Cette population est utilisée pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement de la commune et évolue annuellement.

3. Budget principal 2024

Le Budget Principal 2024 de Manteyer se présente de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL 2024 (M57)			
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement votés pour 2024	883 285 €	424 100 €
REPORTS	Restes à réaliser votés en 2023		
	Résultat 2023 de fonctionnement reporté		459 185 €
	Total section de fonctionnement	883 285 €	883 285 €
VOTE	Crédits d'investissement votés pour 2024	1 211 350 €	990 952 €
REPORTS	Restes à réaliser (budgets votés en 2023)		
	Résultat 2023 d'investissement reporté (colonne dépenses si déficit, colonne recettes si positif)		220 398 €
	Total section d'investissement	1 211 350 €	1 211 350 €
	Total Budget Principal 2024	2 094 635 €	2 094 635 €

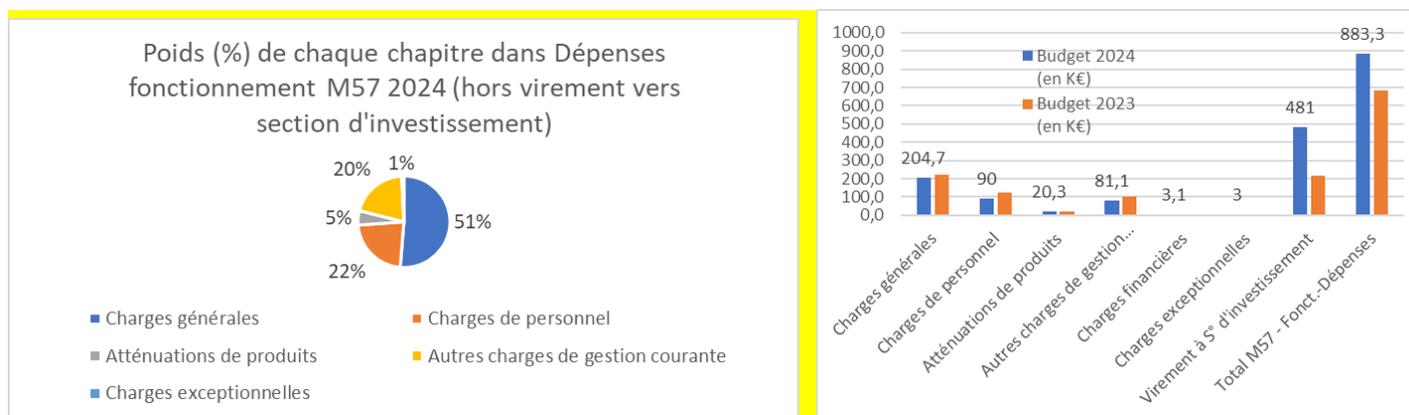
Six principes clé caractérisent ce budget :

1. Maîtrise des dépenses de fonctionnement en veillant à ce que chaque euro dépensé soit justifié par un service apporté au bien commun.
2. Poursuite du programme d'investissement en matériels et équipements adaptés afin de doter nos agents d'un outil de travail optimal, avec en particulier le remplacement de l'ordinateur du secrétaire lors de la mise en service de la connexion fibre (automne 2024).
3. Suite et fin des travaux de rénovation énergétique sur les 2 bâtiments communaux au centre du village (Mairie et Cure), sur la base d'un subventionnement public de 70% environ.
4. Poursuite du programme d'entretien de la voirie communale :
 - Travaux de réhabilitation, curage ou débroussaillage des caniveaux sur des sections de voirie communale qui nécessitent ces interventions.
 - Participation à la réhabilitation de certains chemins ruraux
 - Sécurisation des carrefours (en lien avec la création de points d'apports volontaires pour les ordures ménagères)
 - Pose de barrières pour empêcher les véhicules d'accéder au plateau de Ceüse.
5. Lancement d'une étude d'aménagement du centre village (quartiers de la Mairie et des Gallices) sur la base d'une enquête citoyenne.
6. Stabilité des taux de fiscalité des taxes levées par la Commune.

Taxe habitation (pour les résidences secondaires) :	12,41%	
Taxe foncière sur le bâti :	41,07%	(14,97%+26,1%)
Taxe foncière sur le non-bâti :	86,21%	

3.1 Dépenses de fonctionnement

La ventilation par nature de ces dépenses ainsi que l'évolution 2024 versus 2023 sont :

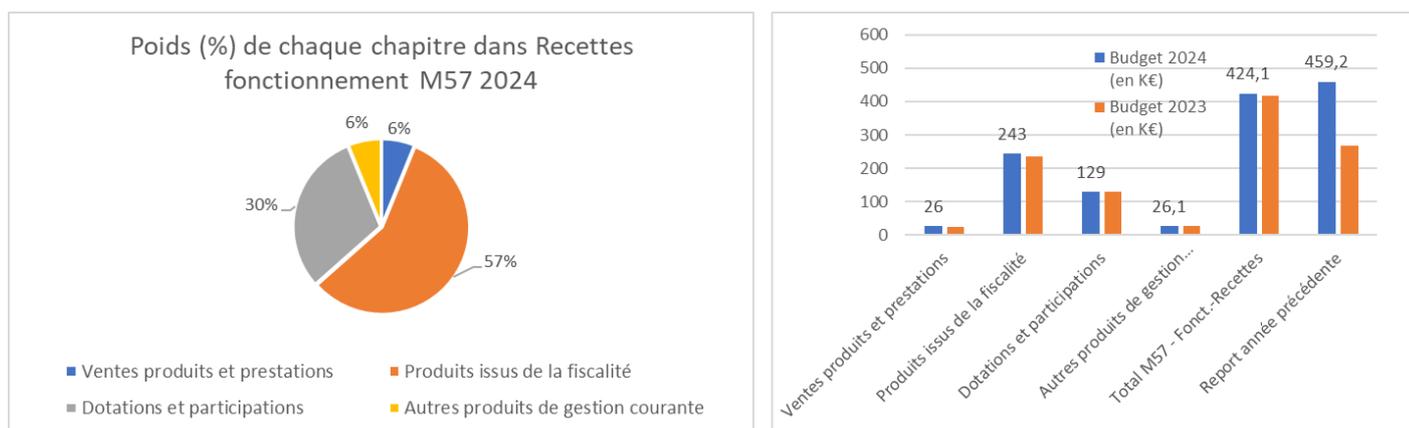


Concernant les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services, le tableau suivant donne la synthèse pour l'année 2023 (incluant le tuilage pour le poste de secrétaire) :

Filière	Grade	Fonction	Temps de travail hebdomadaire	Type de contrat
Administrative	Cadre C	Secrétaire de Mairie	35 h	Contractuel - A partir du 1/4/23
Technique	Cadre C	Adjoint Technique	35 h	Titularisé à partir du 1/7/2022

3.2 Recettes de fonctionnement

La ventilation par nature de recettes ainsi que l'évolution 2024 versus 2023 sont :



La recette fiscale propre à la commune est attendue en augmentation par rapport à l'année précédente du fait des nouvelles constructions et de la revalorisation des bases locatives décidée par l'Etat (3,9%).

Cette section de fonctionnement en excédent va alimenter la réalisation des investissements décidés via une opération de transfert à hauteur de 481 000 € entre les sections (dite opération d'ordre).

3.3 Dépenses d'investissement

Le tableau des investissements prévus en 2024 sur ce budget est le suivant :

Budget Principal M57	DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES	
	REPORT 2023	BP 2024	TOTAL	subv	emprunt
Mise à niveau téléphonie		1 000,00 €	1 000,00 €		
MAT BUREAU INFORMATIQUE + migration		2 500,00 €	2 500,00 €		
PETIT OUTILLAGE		3 000 €	3 000,00 €		
CHAINES TRACTEUR		3 500 €	3 500,00 €		
MICRO TRACTEUR - TONDEUSE		30 000,00 €	30 000,00 €		
Immobilisations corporelles (Compte 21)	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €		
OP 40 Aménagement Centre Village (Etudes)		53 000,00 €	53 000,00 €		
OP 25 Génie civil voirie (pour sécurisation carrefour , Points apports volontaires, curage caniveaux, ..)		121 000,00 €	121 000,00 €	28 142,00 €	
OP 38 Méane : rénovation énergétique mairie et ex-cure		900 000,00 €	900 000,00 €	343 500,00 €	107 310,00 €
OP 39 ECLAIRAGE PUBLIC		26 750,00 €	26 750,00 €	4 000 €	
OP 41 EAUX PLUVIALES		50 000,00 €	50 000,00 €		
OP 00 Divers (BARRIERE CEUSE, extension réseau électrique)		11 100,00 €	11 100,00 €		
Immobilisations en cours (Compte 23)	0,00 €	1 161 850,00 €	1 161 850,00 €	375 642,00 €	
TOTAL GLOBAL	0,00 €	1 201 850,00 €	1 201 850,00 €	375 642,00 €	107 310,00 €

Pour l'opération de rénovation énergétique, il s'agit du solde de l'opération et en particulier de la totalité des travaux, ainsi que le solde des études (sachant qu'une très large portion des études a été faite et réglée).

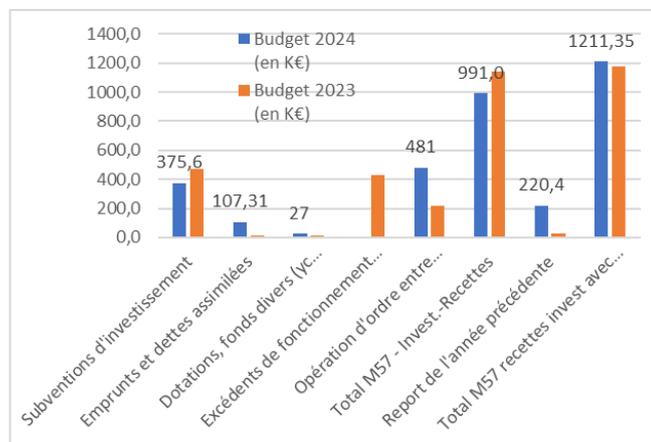
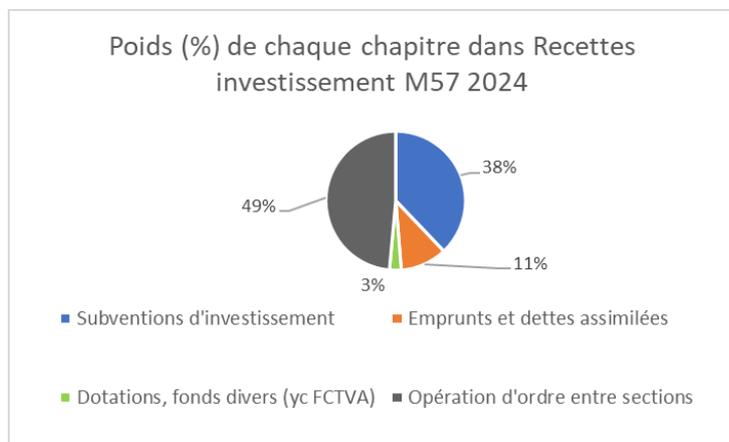
Les dépenses de la section d'investissement sont complétées par les dépenses financières (le remboursement du capital de l'emprunt tracteur) à hauteur de 9 500 €.

Ce qui amène la section d'investissement à 1 211 350 €.

Veuillez noter qu'il ne s'agit que d'un prévisionnel et que la réalisation effective de ces chantiers est dépendante de certaines conditions techniques et financières.

3.4 Recettes d'investissement

La ventilation par nature de recettes ainsi que l'évolution 2024 versus 2023 sont :



4. Budget Annexe « Eau & Assainissement » M49 2024

Le budget Annexe 2024 sur l'eau et l'assainissement de Manteyer se présente de la façon suivante :

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2024 (M49)			
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement votés pour 2024	122 345 €	125 461 €
REPORTS	Restes à réaliser (budgets votés en 2023)		
	Résultat 2023 de fonctionnement reporté	3 116 €	
	Total section de fonctionnement	125 461 €	125 461 €
VOTE	Crédits d'investissement votés pour 2024	592 761 €	522 771 €
REPORTS	Restes à réaliser (budgets votés en 2023)		
	Résultat 2023 d'investissement reporté (colonne dépenses si déficit, colonne recettes si positif)		69 990 €
	Total section d'investissement	592 761 €	592 761 €
	Total Budget Eau & Assainissement 2024	718 222 €	718 222 €

Les principes clé qui caractérisent ce budget sont :

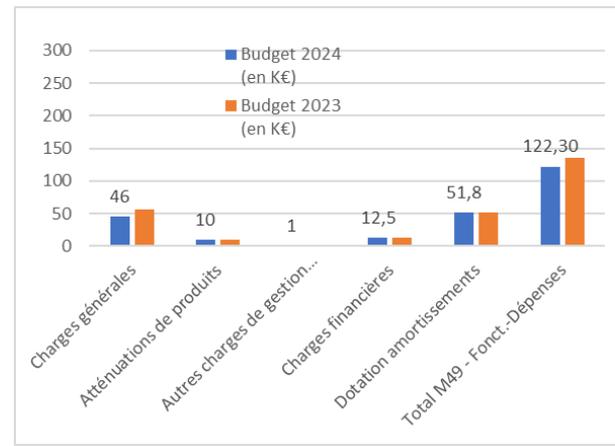
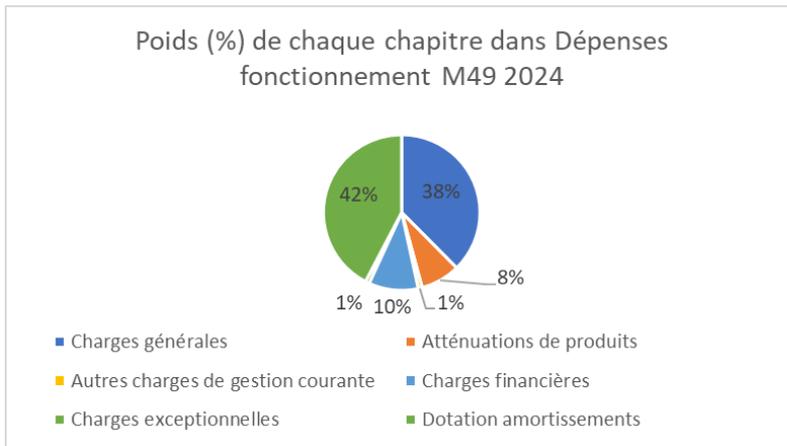
- Budgétisation d'un montant pour l'entretien des réseaux sur la base de l'historique de ce poste et d'une prise en charge par notre agent de certains travaux.

- Solde définitif des études dans le cadre du schéma directeur de l’eau potable et du schéma directeur de la défense extérieure contre l’incendie
- Lancement d’une phase de travaux Tranche 1 sur l’eau potable intégrant les résultats du schéma directeur et les arrêtés sur la mise en conformité des captages. Le plan de financement de ces travaux sera basé sur l’arrêté de subventionnement à hauteur de 30% de la part de l’Etat (DETR) et un accord de principe à un taux de 50% minimum supplémentaire de la part de l’Agence de l’Eau.
- Etudes sur les travaux d’extension du réseau d’assainissement collectif pour certains quartiers de notre Commune (en particulier le secteur des Gallices, ...) . Montage d’un plan de financement correspondant.
- Poursuite de la politique de tarification permettant d’assurer l’équilibre entre dépenses et recettes et recours à l’emprunt pour réaliser les investissements nécessaires pour le futur. Réflexions sur une tarification de l’eau progressive pour les particuliers afin d’inciter à une consommation économe.

4.1 Dépenses de fonctionnement

Il s’agit essentiellement des dépenses liées à l’entretien des réseaux d’eau, aux intérêts des emprunts contractés et aux dotations aux amortissements (le principe d’amortissement est obligatoire pour un budget annexe ; nous l’appliquons de manière linéaire).

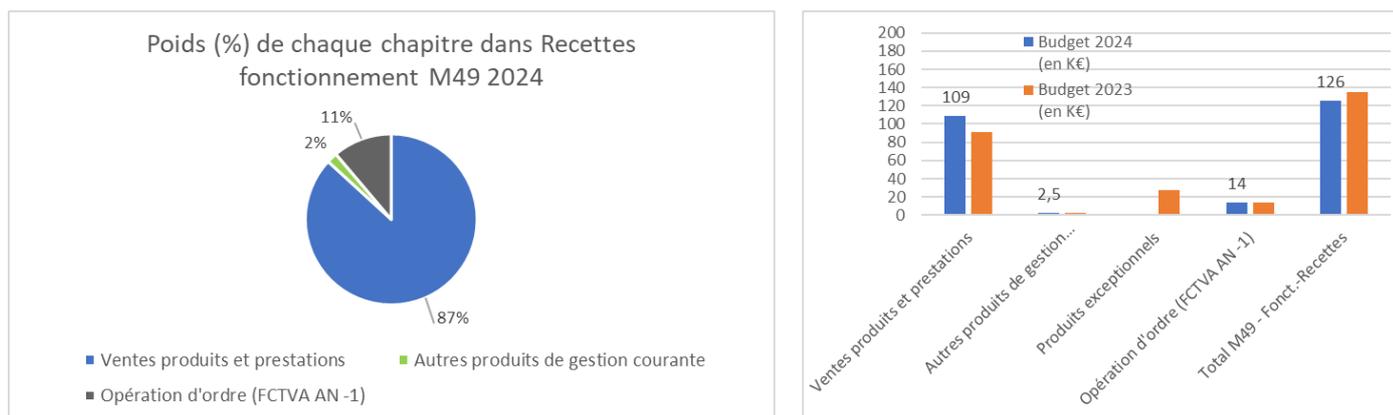
La ventilation par nature de dépenses ainsi que l’évolution 2023 versus 2022 sont :



4.2 Recettes de fonctionnement

Il s’agit essentiellement des redevances facturées aux usagers (particuliers et commune de Pelleautier) et de la participation financière à l’assainissement collectif pour les secteurs desservis. Nous voulons éviter autant que faire se peut la subvention du budget général vers le budget de l’eau.

La ventilation par nature des recettes ainsi que l'évolution 2024 versus 2023 sont :



4.3 Dépenses d'investissement

Deux bureaux d'étude travaillent actuellement sur les avant-projets de travaux à conduire à partir de l'été 2024 pour les 2 réseaux d'eau potable sur la commune.

Pour ce qui concerne les eaux usées, des extensions de réseau sont nécessaires afin d'aligner la réalité du terrain sur le zonage défini pour l'assainissement collectif et intégré au Plan Local d'Urbanisme. Suite aux rejets des demandes de subvention (Agence de l'eau, département, Etat), le plan de financement de ces travaux est compliqué à bâtir.

Le tableau des investissements prévus en 2024 sur ce budget est le suivant :

Budget Eaux M49	REPORT 2023	BP 2024	TOTAL	RECETTES	
				subv	emprunt
TRAVAUX EAU POTABLE UDI CEUSE OP 40		240 000,00	240 000,00 €		
TRAVAUX EAU POTABLE UDI VALLEE OP 40		180 000,00	180 000,00 €	255 000,00 €	165 000,00 €
SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE (solde études) OP 36		36 000,00	36 000,00 €	36 706,00 €	
Eaux Usées Tranche 1 (Les gallices) OP 30		91 800,00	91 800,00 €		91 800,00 €
NOUVEAUX BRANCHEMENTS RESEAUX OP 34		7 000,00	7 000,00 €		
Immobilisations en cours (Compte 23)	0,00 €	547 800,00 €	547 800,00 €	291 706,00 €	256 800,00 €

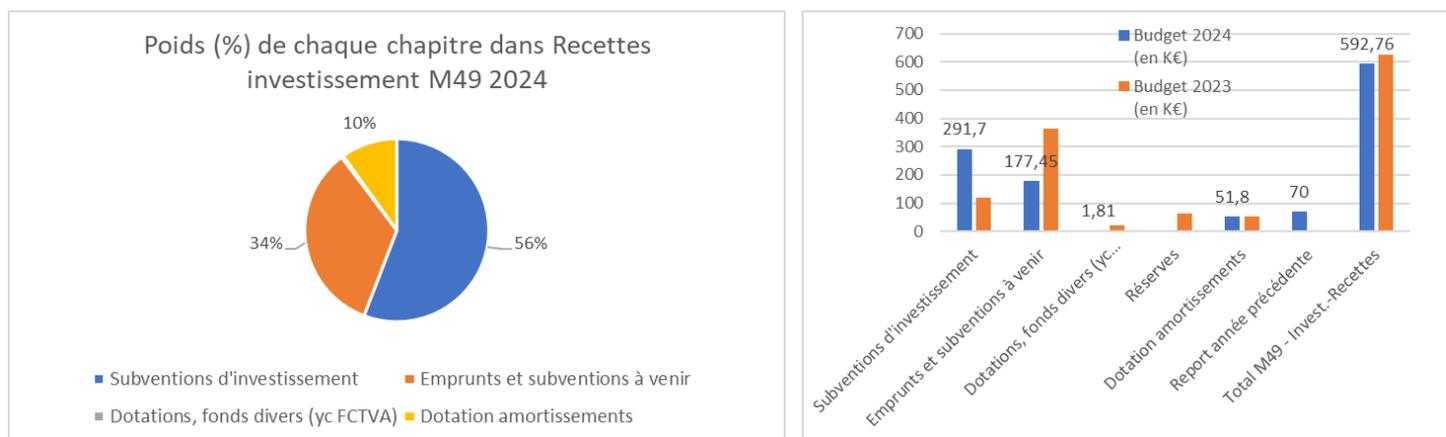
Veuillez noter qu'il ne s'agit que d'un prévisionnel et que la réalisation effective de ces chantiers est dépendante de certaines conditions techniques et financières.

A ces immobilisations prévues à hauteur de 554 800 € de crédits ouverts, il convient d'ajouter pour 24 000 € de remboursement de capital des emprunts passés, l'opération d'ordre entre sections à hauteur de 13 961 € (pour le FCTVA des travaux d'entretien) pour arriver à la somme de 592 761 € de dépenses d'investissement pour 2024.

4.4 Recettes d'investissement

Il s'agit essentiellement des subventions et fonds divers attribués par les financeurs (dont le fonds de compensation de la TVA des investissements de l'année N-1) pour les programmes déjà engagés. Pour les nouveaux programmes, nous ferons appel aux acomptes de subventions et à de l'emprunt pour le solde.

La ventilation par nature des recettes ainsi que l'évolution 2024 versus 2023 sont :



5. Conclusion

Les finances de Manteyer sont très saines à ce jour et l'équipe municipale a prévu de poursuivre cette gestion rigoureuse en matière de fonctionnement, associée à une politique ambitieuse en matière d'investissements en sollicitant tous azimuts les cofinancements possibles et en utilisant au plus juste les capacités d'auto-financement de la Commune. Elles présentent un ratio d'endettement très correct, que nous allons faire vivre en restant dans le couloir de la soutenabilité.

Notre objectif est d'engager les opérations prévues pour préparer l'avenir de notre commune sur quatre axes :

- Développer un service communal efficace et apprécié, et pour cela :
 - Doter nos agents d'outils de travail complet et performant.
 - Veiller à l'accroissement des compétences de nos agents.
- Réfléchir collectivement à la question d'un pôle central dans le village autour de la Mairie et du quartier Est du hameau des Gallices : Construction d'un hangar communal, ouverture d'un commerce, besoin de disposer d'une salle multi-activités, création d'un habitat partagé entre plusieurs générations, ...
- Considérer l'eau comme sujet majeur des prochaines décennies : améliorer la performance et la qualité à un coût maîtrisé pour la distribution d'eau potable depuis la source jusqu'au compteur des particuliers et l'évacuation des eaux usées depuis le raccordement jusqu'à la station d'épuration.
- Participer en tant qu'acteur impliqué pour la protection de notre planète :
 - Réaliser un important programme de rénovation énergétique sur les deux bâtiments communaux au centre du village afin d'améliorer la qualité de vie pour les usagers, personnels et habitants de ces immeubles, réduire de 90% les émissions de gaz à effet de serre pour l'usage de ces bâtiments, produire de l'énergie renouvelable (centrale photovoltaïque sur le toit de la Maire).
 - Favoriser les modes de déplacements alternatifs : à pieds, à vélo, ...
 - Préparer le futur plan de collecte des ordures ménagères.
 - Limiter les impacts tant environnementaux que financiers de l'éclairage public.

Enfin, nous restons engagés pour que cette politique soit conduite en toute transparence, attentifs à vous apporter toute explication nécessaire et ouverts à tout échange.

Carte des principaux points d'intervention de la Municipalité

